



Lettre de mission

Animateurs e-communautés

Présentation générale des e-communautés

Créées à partir de 2016, les E-communautés constituent un réseau professionnel regroupant plus de 230 000 abonnés fin 2022.

Thématiques ou rattachées à un métier, elles couvrent les grands champs de l'action publique locale et permettent de s'informer, partager et se former entre pairs dans un cadre souple de type réseau social.

Accessibles à tous et toutes (inscription libre et gratuite), elles constituent l'un des éléments de l'offre de service développée par le CNFPT au profit des agents territoriaux.

Le déploiement d'un nouvel outil en 2023 est l'occasion réaffirmer la vocation de ces e-communautés, lieux de partage d'expérience et de pratiques professionnelles, d'apprentissage et de co-construction avec des animations dédiées. Elles favorisent l'échange de pratiques tout en intégrant des temps réflexifs et prospectifs.

Les e-communautés s'inscrivent pleinement dans les priorités du projet d'établissement 2022-2027 du CNFPT. Elles facilitent la mise en réseau des acteurs, favorisant une approche transversale (Priorité 1 : Un CNFPT fédérateur, partenaire et promoteur de la pertinence de l'action publique locale). Outil moderne et innovant d'échanges et de partage, elles contribuent à l'invention de nouveaux apprentissages (Priorité 3 : Garantir un égal accès à la formation et à une offre de qualité, grâce notamment à l'innovation et l'action, au cœur du modèle pédagogique).



Lettre de mission

Animateurs e-communautés

Présentation de la e-communauté

La e-communauté développement des territoires, apporte un éclairage sur les enjeux actuels et à venir mais veille également à valoriser les initiatives des territoires.

Nous y abordons de manière transversale les sujets de développement et d'aménagement des territoires. De manière plus spécifique, nous traitons des questions de développement local, de transitions, de projets de territoires, de ruralité, d'économie territoriale et d'emploi.

Voici les mots-clefs qui peuvent être associés à cette e-communauté et qui donnent son orientation : projets de territoires ; développement territorial ; développement local ; ruralité ; action économique ; économie territoriale ; approche systémique ; tiers-lieux ; animation et pilotage des transitions ; gouvernance locale ; service public de proximité ; coopération territoriale ; contractualisation ; cohésion sociale et territoriale ; résilience ; filières économiques ; tissu productif ; économie circulaire ; stratégie et planification ; emploi ; formation professionnelle ; apprentissage ; entreprises ; économie sociale et solidaire ; aides publiques aux entreprises ; recherche et innovation ; circuits courts, relocalisations, autonomie alimentaire et industrielle, foncier d'entreprise ; analyse juridique stratégique et financières des entreprises ; immobilier et services aux entreprises ; observatoire économique ; fiscalité des entreprises ; réseau d'entreprises ; recherche et innovations ; pilotage politique économique ; zones d'activités économiques ; filières d'entreprises ; économie agricole ; marketing territorial ; prospection des entreprises ; internationalisation des entreprises.

Public cible : Les métiers du développement territorial sont répartis dans plusieurs familles de métiers et comprennent les métiers suivants :

- Chargé d'études : 3700 agents, dont 66 % d'agents de catégorie A
- Chef de projet développement territorial : 2.400 agents dont 79.5 % agents de catégorie A
- Développeur économique : 2.000 agents, dont 80.7 % d'agents de catégorie A
- Chargé de développement territorial : 1.700 agents dont 40.6 % d'agents de catégorie A. Il y a à peine plus d'attachés territorial que de rédacteurs.
- Chargé de développement touristique : 1.400 agents dont 51 % d'agents de catégorie A

L'inscription à la e-communauté est libre.

Cette e-communauté peut être plus particulièrement en lien avec les e-communautés suivantes : Transition écologique, tourisme, Urbanisme Aménagement, politique de la ville, innovation publique territoriale avec lesquelles nous veillerons donc à assurer



Lettre de mission Animateurs e-communautés

une complémentarité sans concurrence. A noter qu'il est également prévu de créer au cours de l'année 2024 une nouvelle e-communauté sur l'économie territoriale.

Priorités année 2024

Dans le domaine couvert par la e-communauté, l'animateur veillera particulièrement à suivre les thématiques ou sujets suivants : le développement local, les transitions (écologiques, numériques, démocratiques et citoyennes), le développement territorial, en cohérence avec les priorités stratégiques définies par le CNFPT et l'animation des spécialités.

Jusqu'à présent, la e-communauté Développement des territoires portait plus particulièrement son attention sur les sujets de développement local et de développement économique. Avec la création courant 2024 d'une nouvelle e-communauté autour de l'économie territoriale, l'objectif est de proposer au cours des prochains mois une évolution des contenus vers une approche plus transversale des questions de développement et d'aménagement des territoires. Dans cette perspective, une évolution du nom de la e-communauté est envisagée.

A cet effet nous partagerons les documents de réflexion du CNFPT : fiche annuelle d'orientations de la spécialité, diagnostics, point sur les partenariats en cours, etc.

Pilotage et animation

Le pilotage de chaque e-communauté est assuré par un coordonnateur ou une coordonnatrice, agent de la structure du CNFPT qui porte la e-communauté. Le coordonnateur est l'interlocuteur privilégié du ou des animateurs.

Un pilotage national des e-communautés est assuré par la Direction du développement de l'offre de service (DDOS, DGADQF) du CNFPT.

Le ou les animateurs s'engagent à respecter et couvrir le périmètre du domaine de l'e-communauté tel que défini avec le coordonnateur ou la coordonnatrice. Il veille à s'adresser au public cible préalablement défini.

Leur posture est proactive. Son dynamisme et la pertinence de ses interventions donne vie à l'e-communauté.

Afin de permettre aux e-communautés de se développer comme un réel espace d'échanges entre pairs, le ou les animateurs veilleront par leur action à favoriser l'échange de connaissances, de pratiques et d'expériences entre les territoriaux membres.



Le ou les animateurs jouent un rôle d'ambassadeur des e-communautés auprès de leurs propres réseaux professionnels.

Lettre de mission

Animateurs e-communautés

Les objectifs qui leurs sont fixés par le coordonnateur sont des objectifs de qualité, d'accroissement de l'audience de l'e-communauté et de régularité dans les actions déclinées ci-après.

Missions de l'animateur/animatrice

L'animateur/l'animatrice mène les actions suivantes :

VEILLE

- Il/elle produit une veille globale sur l'actualité du secteur ;
- Il/elle assure une veille sur les autre(s) e-communauté(s) partageant une proximité d'intérêt et partage les contenus pertinents dans sa e-communauté ;
- Il/elle actualise la rubrique Agenda.

ANIMATION

- A tour de rôle le cas échéant, le/les animateurs assurent une présence régulière et réactive au sein de l'e-communauté afin de garantir une modération a posteriori de ses contenus.

Absence de propos diffamatoires, discriminatoires, mise en œuvre des principes des conditions générales d'utilisation (CGU) et de la Charte éditoriale (bienveillance, devoir de réserve (ne pas porter atteinte à la considération du service public), devoir de discrétion pour les échanges de pratiques (anonymisation), absence de démarche commerciale) ;

- Il/elle répond dans un délai de 3 jours à toute question posée dans l'e-communauté et restée sans réponse de la part des autres membres (ce délai ne s'applique pas aux « Questions aux experts »)

La réponse n'est pas forcément exhaustive. Elle peut renvoyer à des posts déjà publiés, proposer des pistes de recherche, renvoyer à des ressources institutionnelles dont celles du CNFPT. L'animateur peut actionner son réseau, relancer un membre pour obtenir réponse... Un animateur peut rappeler que son rôle est de faciliter

l'échange d'informations et d'expérience. Il n'a en aucun cas un rôle de conseil sur des situations particulières ;

Lettre de mission

Animateurs e-communautés

- En complémentarité des missions dévolues aux assistants/assistantes de spécialité, il/elle valorise des ressources existantes du CNFPT, comme par exemple la Lettre d'information documentaire (LID) dans le domaine concerné.

L'animateur/l'animatrice assure une contextualisation de ces ressources en fonction du public cible de l'e-communauté. Il/elle peut ainsi commenter en quelques lignes un article ayant retenu son attention dans la LID, afin d'inciter les adhérents à prendre connaissance de celle-ci ;

- Il/elle classe les différents contenus dans une rubrique « Dossiers » optimisée, et archive les documents de référence périmés ;

- Il/elle assure avec le coordonnateur une vigilance et une alerte partagées sur l'activité des groupes ouverts ou fermés rattachés à l'e-communauté.

Le sujet doit être évoqué lors des points réguliers avec le coordonnateur. Une alerte immédiate au coordonnateur + chef de projet national est requise si un problème est constaté ou en cas de multiplication importante des groupes rendant la supervision impossible ;

- Il/elle valide ou refuse les demandes d'adhésion à la e-communauté dans le cas d'une e-communauté fermée.

REDACTION

- L'animateur/animatrice rédige des contenus originaux et/ou à réelle valeur ajoutée : expertise, analyse règlementaire, contextualisation de la veille thématique, retour d'expériences ;

- L'animateur/animatrice s'assure d'un équilibre entre animation, rédaction, veille. Au total, la production d'un animateur ne saurait représenter moins d'une vingtaine de contributions par mois ;

- L'animateur/l'animatrice veille à la qualité de ses productions : sujets, angles et formulations adaptées au public cible, variété des sujets, diversité des formats (vidéo, carte, carte mentale, infographie...) ;

- L'animateur/l'animatrice veille à favoriser l'interactivité. Il peut ainsi lancer un sondage ou mini-enquête auprès des adhérents, puis rendre compte des réponses.

- L'animateur/animateurice participe à une réunion de programmation et d'analyse de l'activité de la e-communauté avec le coordonnateur ou coordonnatrice et les autres animateurs de l'e-communauté (cf. en annexe : exemple de trame de rapport d'activité à remettre en amont au coordonnateur). Cette réunion est a minima trimestrielle ;
- Il contribue à l'organisation de retours d'expériences et paroles d'experts, y compris sous la forme de webinaires,

- La programmation de rendez-vous réguliers facilite la rédaction de posts originaux. Cette programmation pourra être nourrie par le partage de bonnes pratiques lors des temps d'échange organisés par la DDOS ;
- Il/elle est force de proposition pour organiser l'e-communauté (Dossiers, ligne éditoriale) et pour utiliser au mieux ses fonctionnalités ;
- Dans le cas, d'une animation partagée, il/elle entretient des échanges réguliers avec les autre(s) animateur(s) ;
- En fonction des sujets, Il/elle participe aux temps d'échanges de pratiques facultatifs (= « ateliers techniques », 1h00, à distance, maximum 1 par mois) organisés par la DDOS ainsi qu'au regroupement annuel.

Rémunération des animateurs

Dans le cadre de la e-communauté Développement des territoires, le CNFPT souhaite proposer une co-animation afin d'encourager les croisements de regards.

En rapport avec la réalisation des actions prévues ci-dessus, les deux co-animateurs perçoivent chacun une rémunération mensuelle brute d'un montant de 281,12 euros, soit 7 heures au tarif 4T1.

L'engagement des animateurs de e-communauté suppose la manifestation d'une présence et d'une activité très régulière sur la e-communauté ainsi que d'une réactivité en fonction de l'actualité ou dans son rôle de modérateur des échanges.

Cette lettre de mission est actualisée et signée tous les ans.

Signature et date :



Lettre de mission **Animateurs e-communautés**



Lettre de mission Animateurs e-communautés

Annexes

- Exemple de trame de rapport d'activité trimestriel à l'intention du coordonnateur de l'e-communauté

- **Activités du trimestre** par animateur ou animatrice : veille, documents de référence, réponses aux questions, animation de webinaires, agenda, communication, modération, réunion, etc...

E-Communauté Activités (objet)	>	Date (mois)	Animateur 1	Animateur 2

Groupes (intitulé)	Activité (nombre contributions)	Remarques

- **Particularités du trimestre** : contexte, ouverture de groupe ou forum, campagne d'invitations (statistiques), fréquentation de webinaire, article le plus lu, modération, etc...
 - **L'outil** : problèmes techniques éventuels...
 - **Inscriptions / désinscriptions / Fréquentation** : statistiques et analyse ;
 - **Agenda du trimestre à venir.**
- Guide pratique des E-Communautés, listant l'ensemble des e-communautés existantes
 - Conditions générales d'utilisation (CGU) des e-communautés
 - Guide utilisateurs de l'application web, à l'intention de ses administrateurs
 - Lien vers la e-communauté des animateurs de e-communauté